



Le Canard des Valericains

Le Mot du Maire

L'Etat, dans les deux années à venir, a annoncé qu'il baissera de 3 milliards, ses dotations à destination des collectivités locales. Notre ville se prépare déjà depuis plusieurs années à optimiser ses recettes afin de faire face aux désengagements de ses partenaires financiers traditionnels. Consciente depuis de nombreuses années de la nécessité de considérer l'argent public avec rigueur, notre ville a pris très tôt des réflexes en matière d'économie: des mises en concurrence systématiques, une attention soutenue portée à l'ensemble des dépenses de fonctionnement, la sollicitation de tous les dispositifs d'aides financières possibles au plan national comme européen, l'optimisation de nos ressources propres nous permettront d'affronter ces mutations avec discernement et confiance. Les travaux de rénovation (voirie, patrimoine) dans notre ville ont été et sont financés sur fonds propres, et non comme certains se plaisent à le prétendre par des emprunts (*cf explications données à ce sujet dans un précédent journal*) ou encore par la vente d'éléments de notre patrimoine. Si au cours des dernières années, la ville a vendu des biens, elle en a surtout acheté. Ainsi dans les 10 dernières années, la ville a acheté 465.611 m² de terrains non bâtis, pour 621.003 euros, 1.327 m² de propriétés bâties pour 454.500 €, et acquis 19.582 m² par voie d'échange. A cela s'ajoute également l'achat d'un fonds de commerce pour 320.000 €. Parallèlement la ville a vendu 26.132 m² de terrains pour la création de logements: opération de l'OPAC sur la parcelle des anciens abattoirs (12 logements) et constructions de la SIP en cours dans le quartier des champs vers (37 logements). Elle a cédé à des riverains 431 m² de terrains pour 28.670 €. Concernant les immeubles, hors création de logements et de commerces, deux maisons ont été vendues, l'une à son locataire de longue date, l'autre après désaffectation de sa fonction initiale (ancien logement du percepteur). Le montant total des ventes s'élève à 1.472.518 € alors que le montant des achats (hors valorisation des échanges) à 1.395.503€, soit une entrée d'argent pour la ville de 77.015 €. Ce montant démontre deux choses: D'une part, la commune achète dans les proportions raisonnables de ses capacités, pour constituer progressivement un patrimoine, afin de concourir à la réalisation de ses objectifs (*création de commerces, de logements, ou constitution de réserves foncières stratégiques*). Sur 10 ans, le patrimoine de la ville a ainsi été augmenté de 45,8 hectares (*solde entre les m² vendus et ceux achetés*). D'autre part, la faiblesse de ce reliquat en faveur de la ville démontre que c'est une chimère de penser que la ville finance les importants travaux en cours par la vente progressive de son patrimoine. Il ne me semblait pas inutile de le souligner afin d'éviter que certaines rumeurs particulièrement non fondées puissent encore prospérer. Ces chiffres peuvent facilement être vérifiés par la lecture attentive des comptes de la ville ou encore des comptes rendus du Conseil Municipal.

Stéphane Haussoulier
Maire de Saint-Valery-sur-Somme
Président de la Communauté de Communes de la baie de Somme Sud

ACTU

Concert de Noël 2013 à Saint-Valery-sur-Somme Cette année, donnez de la voix...



Choeur de Noël

Le concert du samedi 7 décembre 2013 mettra en scène tous les chanteurs (petits ou grands) qui veulent donner de la voix pour l'occasion. Les volontaires sont invités à venir apprendre ou se remémorer les plus célèbres chants de Noël, de « Mon beau sapin » à « Vive le vent » en passant par « Petit papa Noël ». Plusieurs séances de répétitions ouvertes à tous sont organisées afin de préparer au mieux ce concert : **mardi 19 novembre, mardi 26 novembre, 3 décembre à 20h00** au collège de Saint Valery sur Somme. Une expérience unique, gratuite et sans aucun engagement ! Rejoignez le **Choeur de Noël 2013** ! Renseignements auprès de Benoît Saulin au 06.76.79.67.47. Concert organisé par la ville de St-Valery-sur-Somme en partenariat avec la chorale « Mouette et chansons »



SOMMAIRE

Page 2 et 3

- Ø Les brèves du mois
 - Concours « j'aime Noël, je décore ma maison »
 - Préparons la 5ème éditions des trophées sportifs !
 - 2 nouveaux prestataires de soins et de bien-être dans notre ville

Ø la dernière séance: Compte rendu des principales décisions prises lors de la séance du Conseil Municipal du 14 octobre dernier.

Page 4:

Ø Votre agenda du 20 novembre au 15 décembre 2013

Date, horaire, lieu	Evènements
Jeu 21 novembre, au Casino	Soirée Beaujolais nouvelle organisée par l'AVAPA. Renseignements : Mme Désiré : 03.22.60.81.48.
Mercredi 27 novembre, à 16h00, salle Adrien Huguet	Assemblée Générale de l'Association AFN-UNC. Renseignements : Monsieur Ferron : 03.22.60.93.24.
Samedi 30 novembre, à 15h00, au Tribunal de Commerce	Conférence organisée par la Société d'Archéologie et d'Histoire du Ponthieu et du Vimeu. Entrée libre. Conférence de Monsieur Jean-Paul Ducrotoy : « L'évolution des connaissances scientifiques sur la Baie de Somme et le littoral picard aux XIX et XX èmes siècles ». Renseignements : Mme Pellicani : 06.26.92.60.35
Jeu 5 décembre à 19H30, Buvette de la plage	Conférence sur le nombre d'or animée par Rémi Damiens. Entrée gratuite. Renseignements : assonombredor@free.fr
Les 7 et 8 décembre sur la Place des Pilotes et dans la salle du Casino	18^{ème} Marché de Noël de Saint-Valery-sur-Somme. Renseignements : service culturel : 03.22.60.39.29.



Samedi 7 décembre : Ouverture du Marché à 11h00, nocturne jusqu'à 20h00.

11H00: Le 18^{ème} Marché de Noël de Saint-Valery-sur-Somme ouvre ses portes, de nombreux exposants vous accueillent dans une atmosphère chaleureuse et festive sur la Place des Pilotes et dans la salle du casino. Le Marché de Noël vous présentera, une fois encore, son lot de délices : décorations de Noël, bijoux, jouets et produits de

terroir. L'occasion de goûter aux traditionnelles gastronomies de Noël et de faire, bien entendu, quelques emplettes de circonstance en profitant des nombreuses animations mises en place !

14H00: Place aux pères Noël musiciens avec l'orchestre de jazz les « Pavillons de Noël »

15H00: Suivez la clique des sapeurs pompiers de St Valery de la Gare du Chemin de Fer en Baie de Somme jusqu'au Village de Noël.

16H00: Retrouvez les Joyeux « Pavillons de Noël »

17H15: Entre flâneries et rêveries, ne manquez pas l'illumination du Marché de Noël.

20H30: Concert de Noël en partenariat avec la Chorale de la Baie de Somme « Mouette et Chansons » en l'Eglise Saint-Martin. Tout le monde peut chanter ! (plus de précisions en page 1) Entrée libre.

Dimanche 8 décembre: ouverture du Marché de 10h00 à 19h00.

11H00 : En avant la musique ! Le Zinzin de Fanny et Antoine ouvre les festivités. Chansons d'hier ou d'aujourd'hui, le Zinzin vous entraîne dans un tourbillon de nostalgie et de gaieté, sur les pas de Fréhel, Piaf, Brassens, Aznavour et bien d'autres !

15H00 : Dégustez un bon vin chaud en écoutant le jazz-band « Les Pavillons de Noël »

17h15 : L'enchantement continue avec les illuminations du Marché de Noël.

Pour le plaisir des plus petits, à partir de 14h00, le Professeur Labricol animera un atelier de fabrication d'objets de Noël (rennes, sapins) et le stand de maquillage « frimousses en fête » réjouira les enfants à partir de 15h00. ... Sans oublier le père Noël qui sera présent et distribuera des friandises aux enfants sages tout au long du week-end.



Date, horaire, lieu	Evènements
Du 11 au 15 décembre, au Tribunal de Commerce	Exposition de Kassape Sanson. Renseignements : Kassape Sanson : 03.22.60.74.87.
Samedi 14 décembre, à 14h30, salle Adrien Huguet	Assemblée Générale de l'Association des Amis de l'Orgue de l'Eglise. Renseignements : Monsieur Chesnier : 06.87.21.02.44.



Ne ratez pas le train du Père Noël !

Dans le cadre du Marché de Noël, le train à vapeur circulera entre Saint-Valery et Cayeux les 7 et 8 décembre prochains.

Horaires des trains

Départ de Saint Valery - Gare

14h00 15h45 17h30

Lanchères 14h15 16h00 17h45

Arrivée Cayeux 14h35 16h20 18h05

Départ de Cayeux 14h45 16h30 18h15

Lanchères 15h00 16h45 18h30

Arrivée Saint Valery - Gare

15h20 17h05 18h50

Le train circulera également les 30 novembre et 1er décembre ainsi que les 14 et 15 décembre, aux horaires indiqués ci-dessus.

Vente des billets en gares de Saint Valery et Cayeux. A Lanchères, s'adresser au contrôleur.

**Tarif unique 6 € par personne
Voyage gratuit pour les enfants
de moins de 6 ans**

Renseignements : 03.22.26.96.96. ou
www.cfbs.eu

Vos élus se sont réunis le 14 octobre dernier. Les principales décisions prises sont les suivantes:



Concours « J'aime Noël, je décore ma maison »
Pour la 10^{ème} année consécutive, la commune de Saint-Valery-sur-Somme vous encourage à garnir de décorations et d'illuminations de Noël les abords de votre domicile ou de votre commerce et à participer au Concours « J'aime Noël, je décore ma maison ».

A la clef, de nombreux cadeaux et bons d'achat vous attendent ! Pour participer au concours, inscrivez-vous en Mairie avant le 21 décembre ! Vous pouvez vous inscrire sur papier libre en précisant vos nom, prénom et adresse, en envoyant votre inscription au Service culturel en mairie, ou encore par mail à l'adresse suivante : mairie@saint-valery-sur-somme.fr

Le jury habilité à juger des décorations et des illuminations se rendra chez vous entre le 21 et le 30 décembre. Deux visites seront alors organisées, l'une de nuit, l'autre de jour, afin de pouvoir juger aussi bien des décorations que des illuminations. Pour tous renseignements, contactez la mairie ou Gilbert Cuvillier, adjoint en charge de ce concours au 03.22.60.39.29.



Un nouvel infirmier installé à Saint-Valery : Pierre Melin



Pierre Melin habite à St Valery depuis environ 5 ans. Après avoir exercé pendant 5 ans en secteur hospitalier, il a décidé de s'installer en tant qu'infirmier libéral, pour l'autonomie, la liberté de travail, et aussi pour aller à la rencontre des gens. Disponible, volontaire, et très à l'écoute, il est à votre disposition pour tous les soins infirmiers 7 jours sur 7. Vous pouvez le joindre au 06-22-00-02-77 ou au 03-22-60-73-11

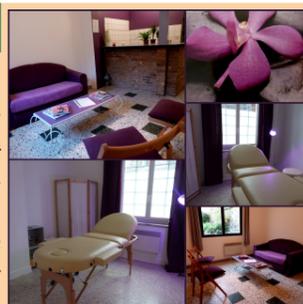


La désormais traditionnelle édition des « Trophées Sportifs Valericains » se déroulera le **vendredi 24 janvier 2014, à partir de 19h30, Salle du Casino**. Sympathique vitrine de la vie sportive valericaine, cette cinquième édition viendra récompenser, ceux qui, tout au long de l'année 2013, auront effectué les meilleures performances sportives dans le domaine du sport collectif, scolaire ou individuel mais également les bénévoles, les techniciens et les meilleurs promoteurs du sport ayant témoigné d'un engagement exemplaire au niveau départemental, régional, national et international.

Si un ou plusieurs sportifs de votre entourage, (*qu'il soit licencié dans un club ou non, élève en école primaire, collégien, lycéen, étudiant, actif ou retraité*) se sont particulièrement illustrés par leur implication et leurs performances sportives sur notre commune tout au long de l'année 2013 et que vous souhaitez le ou les voir récompenser, alors **inscrivez-les vite !**

Vous avez la possibilité de proposer un(e) valericain(e) qui s'est distingué (e) par ses performances sportives durant l'année 2013 et qui évolue soit, dans un club sportif de la ville, soit dans une structure ou un club en dehors de notre commune. Les dossiers de candidature sont disponibles au service culturel de la mairie de Saint-Valery-sur-Somme, ou téléchargeables sur le site internet : www.saint-valery-sur-somme.fr (rubrique : téléchargement de brochures : dossiers de nomination) et sont à nous retourner renseignés si possible pour le **26 novembre 2013**.

Pour toutes informations complémentaires, contactez le service culturel au 03.22.60.39.29 ou par mail : office.culturel@saint-valery-sur-somme.fr



Ouverture d'un cabinet de relaxation et de thérapie énergétique, 8 rue de l'Echaux

Jacques Dejean a ouvert un cabinet de relaxation et thérapie énergétique au 8 rue de l'Echaux. Il vous propose différentes pratiques adaptées à tous : « **La réflexologie plantaire**, dynamise l'organisme, harmonise les fonctions vitales, libère le stress et les tensions nerveuses, soulage les tensions du dos et autres douleurs. **La réflexologie faciale**, par simple stimulation sans aiguille, de zones réflexes ou de points du visage, le Dien Chan offre d'excellents résultats dans le traitement de troubles neurologiques, dermatologiques, digestifs, circulatoires, génitaux-urinaires, rhumatologiques, métaboliques. **L'harmonisation énergétique** : une séance d'harmonisation énergétique apportera une grande détente, un mieux-être physique, soulagera une douleur ou une maladie, atténuera les effets secondaires de traitements lourds...**L'harmonisation posturale**: la Régulation Posturale Manuelle, synthèse de différentes approches Ostéopathiques ou technique Moneyron, informe le système nerveux par une stimulation de points stratégiques et engendre une autocorrection quasi immédiate du système postural. » Moniteur de marche Nordique diplômé de la Fédération Française d'Athlétisme, Jacques proposera également un programme adapté loisirs et thérapies combinées. Une idée cadeau ? N'hésitez pas, offrez à vos proches un moment de détente et de relaxation. Toutes les informations sont disponibles sur son site : www.allomontherapeute.fr ou au **06 83 09 55 48**

Urbanisme

Suite au désengagement de l'Etat, la commune se chargera à partir du 1er janvier 2014, de l'instruction des Certificats d'Urbanisme et des Déclarations Préalables non créatrices de surface.

Un prestataire a été désigné pour mener à bien la révision générale du Plan Local d'Urbanisme, le Plan Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics, et le Règlement Local de Publicité. Il s'agit du cabinet Latitudes à Abbeville. Le coût total de l'opération s'élève à 50.197,32 euros TTC. Une subvention au titre de la Dotation Générale de Décentralisation va être sollicitée à hauteur de 30% des frais.

Vie scolaire

La commune participera au départ en classe « verte » des enfants de l'école primaire publique, du 18 au 22 février prochain. Les enfants se rendront à Paris où ils pourront visiter le musée du Louvres, Versailles, la basilique St Denis, le palais de l'Elysée, l'île de la cité, le musée d'Orsay. Ils monteront également à l'arc de triomphe et feront une petite croisière sur la Seine. La commune versera la somme de 150 euros par enfants domiciliés à St Valery.

Divers

La commune a rendu un avis favorable dans le cadre de l'enquête publique en vue de réalisation des travaux d'entretien sur l'Amboise, la Drancourt et l'Avalasse.

A la demande du Préfet, la commune va se résoudre à payer l'intégralité de la cotisation due pour 2012, au Syndicat Mixte d'aménagement de la Côte Picarde. Celle-ci avait très fortement augmenté, et bien qu'il s'agisse d'une contribution obligatoire, le Conseil Municipal s'était opposé initialement à l'inscription de cette dépense.

Rénovation du patrimoine



Une première tranche de travaux urgents va être entreprise sur la façade mitoyenne de l'entrepôt des sels. Le marché de travaux d'un montant de 59.903 euros HT a été confié à la société SA De Pierre. L'Etat apportera son aide à hauteur de 40% de l'opération (Maîtrise d'œuvre et Travaux) soit

une aide de 28.322 euros. A terme, l'entrepôt va être entièrement rénové et transformé en complexe culturel, associatif, de tourisme d'affaires et de réception. L'office de Tourisme y sera également installé. Une consultation est en cours pour retenir un groupement architecte et entreprise (marché de conception-réalisation). La procédure, encadrée par le code des marchés publics, est longue de plusieurs mois. Au final, le jury sera amené à retenir un attributaire le 24 février 2014. Afin de mener à bien cette procédure complexe et le suivi de ce chantier, un nouvel assistant à maîtrise d'ouvrage a été désigné: la société MPI développement d'Amiens.

Le Conseil Municipal a également retenu différentes sociétés afin de réaliser des investigations complémentaires dans le cadre de ce projet: les études de sol, reconnaissance des fondations, diagnostics structurels et de salinité, amiante et plomb, état parasitaire, pollution ont été confiés au Bureau Veritas, les relevés topographiques et des bâtiments seront réalisés par le cabinet de géomètres Latitudes.

Finances / Subventions

Une subvention de 200 euros sera versée dans le cadre de l'opération brioches » organisée au profit de l'Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés de la Somme.

Une somme de 10.000 euros a été versée au Centre Communal d'Actions Sociales afin de pourvoir aux nombreuses missions d'aide qui sont les siennes.



Les tableaux primés dans le cadre de la journée des peintres dans la rue ont été achetés par la ville, pour 450 euros au total.



Votre avis nous intéresse!

Depuis que les travaux de réhabilitation de la digue promenade sont en cours, le marché se déroule place des pilotes et quai du Romerel. Suite aux retours plutôt positifs concernant cette modification initialement temporaire, il pourrait être envisagé de déplacer à titre permanent le marché de la digue promenade vers le quai du Romerel. Moins de vents, moins de risque de chute en bord de digue, fin des véhicules garés dans les espaces verts, des arguments positifs existent à l'appui de ce projet. Toutefois, avant de prendre une décision définitive, il est souhaitable de solliciter l'avis du plus grand nombre, raison pour laquelle nous lançons une période de concertation à ce sujet. Vous avez une opinion sur le sujet, elle nous intéresse. N'hésitez pas à faire part de votre avis par courrier libre adressé à la mairie ou encore par mail à l'adresse suivante: mairie@saint-valery-sur-somme.fr

Stop au brulage des déchets verts !



Ancrée dans nos habitudes, activité à première vue anodine, certains continuent à brûler des déchets verts à l'air libre, ce qui est pourtant totalement interdit. Cette infraction est passible d'une contravention de 3ème classe (amende d'un montant maximal de 450 euros). Outre le trouble de voisinage (odeurs et fumées), le brûlage de déchets verts est particulièrement nocif

pour l'homme et l'environnement. Ainsi brûler 50kg de déchets verts équivaut en terme d'émission de particules poussiéreuses à 18.400 km parcourus avec une voiture à essence récente...Privilégier d'autres solutions est donc primordial: le dépôt en déchetterie est une alternative. Bien meilleur que celle-ci, le compostage sur place ou encore le paillage après broyage des branchages et du gazon est la solution idéale afin de résoudre le problème de traitement des déchets verts. Pour tous renseignements à ce sujet, n'hésitez pas à joindre la Communauté de Communes de Baie de Somme Sud au 03.22.60.09.99.